



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-10-2026 /

Dossier complet le : 08-10-2026 /

N° d'enregistrement : 024256/KK P

1 Intitulé du projet

Operation de logements, un commerce et une salle associative en RDC ainsi que des places de stationnements sur la commune de Saint Raphael dans le Var (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BOUYGUES IMMOBILIER

Raison sociale

BOUYGUES IMMOBILIER

N° SIRET

56209154600316

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LAAROUSSEI

Prénom(s)

Mohamed

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

BOUYGUES IMMOBILIER envisage une operation de promotion immobiliere sur l'ancienne usine a gaz localisee sur l'avenue du General Leclerc, a Saint-Raphael. Il s'inscrit au sein de l'OAP (Orientation d'Amenagement et de programmation) du secteur centre de la commune (secteur 1 «Ampere»), presentee dans son PLU. Le projet prevoit la construction de 5 batiments et d'un parking silos (~20 000 m² de surface de plancher) a destination de logements (locatif social, residence senior, libre), commerces et d'activites (espaces partages, de jeux). La gestion des eaux pluviales s'effectuera au travers de reseaux de collecte a creer et de bassins ecreteurs qui regleront les ruissellement issues du projet avant renvoi vers le reseau pluvial communal. Les principes de gestion pluviale respecteront les prescriptions de la doctrine MISEN 83 et du reglement du SDAEP intercommunal d'Esterel Cote d'Azur. Le projet est en zone B1 du PPRI de la commune. Il ne peut donc pas creer de parking en sous-sol. Environ 360 places seront creees en rez-de-chaussee et dans un parking silos. Le projet etant en zone inondable, des dispositions seront prises pour limiter les remblais et l'impact des constructions sur l'expansion de la crue du Padegat (vide-sanitaires ouverts, pilotis...). Le projet sera soumis

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont : - reamenagement d'un ancien site industriel, - cadre de vie : revaloriser le secteur en creant un "eco-quartier", - paysage et architectural : grande coulee verte qui traverse le site, - environnemental : - revegetalisation du site : offrir un habitat a la faune locale, planter des essences locales peu gourmandes en eau, et limiter le phenomene d'ilot de chaleur, - prendre en compe les enjeux environnementaux (proximite de la gare, piste cyclable a proximite et local a velos securise), - maitriser la consommation energetique avec des batiments modernes (projet soumis a RE2020 seuil 2025 et ayant pour objectif d'atteindre le seuil 2028 sur tous les batiments), - parking : repondre aux besoins des riverains, - laisser libre une bande a l'Est pour permettre le reamenagement du Boulevard Ampere (prevu dans les OAP du PLU).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La demolition du site sera assuree par une entreprise independante du projet. Les elements ci-dessous font partie du planning previsionnel des travaux. Demollition de la creche et des batiments existants. Mise a jour du plan de gestion (avec investigations complementaires d'abord sur l'ancien site ENGIE puis sur la parcelle AS 726 dans un deuxieme temps) Travaux de depollution (lie aux pollutions presentes, cf. plan de gestion en annexe). Evacuation des terres en ISDI ou ISDND en fonction des analyses. Le planning previsionnel est le suivant : - depot du PC, 5 mois d'instruction + 3mois de purge, - Travaux de depollution, desamiantage : 6 mois, - construction : au moins 24 mois. Duree totale des travaux : 2,5-3 ans.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet sera un lieu de vie, avec des logements, des activites de service, des commerces. Les espaces verts permettront a la flore et a la faune de se developper. Les seuls rejets engendres seront donc des rejets de type eaux domestiques, des ordures menageres et emballages. Les eaux pluviales issues du projet seront regulees au travers de bassin ecreteurs de debits avant rejet au reseau pluvial communal. Les ouvrages pluviaux seront regulierement entretenus pour assurer leur bon fonctionnement et leur perennite. Les rejets a l'air seront limites aux gaz d'echappement des vehicules.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire et Declaration IOTA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale Surface de plancher Emprise au sol total du projet Emprise au sol sur les parcelles cadastrales 31, 32, 33 et 34 Emprise au sol sur les parcelles cadastrales 569, 602, 603, 726	(23 697, m ²) (19 200, m ²) (7 579, m ²) (1 120, m ²) (6 459, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 372 Voie : Avenue General Leclerc
Lieu-dit :
Localité : 372 Avenue General Leclerc 83700 Saint-Raphael
Code postal : 83700 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°45'53"E Lat. : 43°25'42"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Saint Raphael, zone Uoap (en lien avec l'OAP secteur centre) et Ub1 (premiere couronne Nord du centre-ville, avec densite la plus elevee et potentiel de renouvellement urbain)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Dans un rayon de 2km : ZNIEFF type 1 : "BOMBARDIER" (930020289) a 1,8km au Nord. ZNIEFF type 2 : "PLAINE ET VALLON DE VALESCURE" (930020267) a 410m au Nord, "ESTEREL" (930020462) a 1,9km au Nord-ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le plus proche est a 16,5km au Nord (Fondurane - FR3800153).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Saint Raphael est une commune littorale. Le projet est situe a environ 500m du bord de mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun dans un rayon de 10km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PEB le plus proche a 18km (aerodrome Cannes-Mandelieu). Site concerne par le classement sonore de l'avenue du General Leclerc (classement 2 - 250m puis 3 - 100m) et de l'avenue du marechal De Lattre de Tassigny (classement 3 - 100m). Site concerne par classement sonore de la voie ferree au Sud a environ 210m (classement 1 - 300m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Site hors perimetres. Site a 380m au Nord du monument historique "Eglise paroissiale Saint-Pierre (ancienne)" et des "Immeubles aux abords de l'eglise" : site hors perimetre de protection. Site a 120m au Nord du perimetre de protection de 500m autour de la Basilique Notre-Dame de la Victoire a Saint-Raphael. Basilique a 620m du site. Site Patrimonial remarquable (SPR) de Saint Raphael a
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	ZH RAMSAR a 3,2km au Sud-ouest. Zones humide avant/apres 2008 a 1,6 km au Nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune de St Raphael concernee par PPRI de la Garonne, le Peyron et le Pedegal. Site en zone B1 (zone de risque moindre). Le reglement du PPRI est detaille en annexe facultative 1. PPR incendie de foret : site non
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuve le 20/11/2000 PPRIF a ete approuve le 27 juillet 2007. PAC submersion marine du 13 decembre 2019. Aucun PPRT sur Saint Raphael ou Frejus.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	CASIAS SSP3995225, SIS SSP00040890101 et ex-BASOL SSP000408901 au droit du site, lies a l'ancienne usine fabricant du gaz a partir de la distillation de la houille. Un diagnostic et un plan de gestion ont ete realises sur site. Ses conclusions sont reprises en annexe facultative. Des travaux de depollution sont prevus, ainsi qu'une mise a jour de l'ARR apres travaux pour confirmer
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site est neanmoins a 725m de la ZRE de la nappe alluviale de la basse vallee de l'Argens.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'apres les donnees de l'ARS, le captage AEP le plus proche est a 6km a l'Ouest. Le site est a environ 3km d'un perimetre de protection.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site inscrit "Ensemble forme par le domaine dit "Chateau Aurelien" a Frejus et ses abords" a environ 2km au Nord-ouest.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	SIC "Embouchure de l'Argens" (FR9301627) a 2,2km au Sud-ouest SIC "Esterel" (FR9301628) a 2,9 km a l'Est. SIC "Val d'Argens" (FR9301626) a 5,8km a l'Ouest. ZPS 'Colle du Rouet" (FR9312014) a 6,7km au Nord-ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	Site classe "Le massif de l'Esterel oriental" a 2,3km a l'Est et a 2,6km au Nord.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase de depollution, en fonction du niveau de la nappe, il est possible que des pompages de rabattement de nappe soient nécessaires. Une etude hydrogeologique en precisera les aspects quantitatifs (debit) et qualitatifs (modalites de rejet des eaux apres decantation et en cas de qualite insuffisante un traitement sera prevu). Une demande de declaration ou d'autorisation IOTA sera realisee en temps voulu, si necessaire. Le site sera relie
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Comme vu ci-dessus, des pompages de rabattement de nappe seront peut-etre nécessaires. Cet impact sera uniquement lie a la phase de depollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un plan de gestion a ete realise sur site. Il propose des mesures de depollution. Les terres pollues seront evacuees. Un exutoire local sera recherche pour tous les materiaux issus de la depollution. Une clause sera incluse dans le marche des entreprises afin de favoriser les filieres regionales d'eco-materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☒	☐ ☐	La construction du projet necessitera des materiaux. le choix des materiaux s'est base sur la demarche suivante : 1) choix de materiaux perennes adaptes a l'usage. 2) limitant l'impact environnemental. 3) limitant Ainsi, il a ete choisi : une structure beton pour sa durabilite et la proximite de ses materiaux, des isolants thermiques majoritairement issus d'usines regionales, des revetements d'interieur eco-labellises.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est raccorde au reseau d'eau potable et communal. Le projet est identifie dans le schema directeur d'adduction d'eau potable. Le projet se situe a proximite du reseau d'assainissement communal decrit dans le schema directeur d'assainissement des eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet vient s'implanter sur l'ancienne usine a gaz (espace betonne, ferme, impermeabilise). Le projet veut ouvrir cet espace, recreeer un environnement favorisant l'accueil de la faune avec une frange vegetalisee en son centre. Au contraire d'entraîner la destruction de biodiversite, le projet veut ramener la nature dans ce quartier. Un ecologue est integre au projet (cf annexe).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 a 2,2km au Sud-Ouest, en plein coeur d'une zone urbanisee. Le Pedegal (cours d'eau en bordure Ouest) et La Garonne ont ete canalises.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Projet en zone urbaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune ICPE a Enregistrement ou autorisation a proximite. Aucune canalisation de transport de matieres dangereuses a proximite.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRI zone B1, submersion marine non concerne par le PAC mais inclus dans les territoires a risque d'inondation, debordement de nappe, alea moyen de retrait-gonflement des argiles, potentiel radon important. Detail de la compatibilite du projet en annexe environnementale.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Pas de rejets hormis les eaux usees et les gaz d'echappement. Poussieres et eaux usees en phase travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Pollution du sol (activite industrielle passee) a preconise plusieurs mesures. L'analyse des risques residuels indique que le projet est compatible avec le milieux. Il sera necessaire de refaire des analyses complementaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La creation de 5 batiments dedies a des logements et des services engendrera du trafic. Une etude trafic a ete realisee et a montre la conservation de conditions de circulation toujours satisfaisante sur les axes et carrefours du secteur d'etude. Elle est jointe au cas par cas et reprise dans l'annexe environnementale.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet sera source de bruit. En phase operationnelle, le projet n'est pas cense generer de nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Comme vu precedemment, le projet est localise a cote de voies bruyantes routieres et ferrees (detail dans la notice environnementale en annexe). Des mesures specifiques seront donc mises en place
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de generer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site est localise dans une zone urbanisee, il y a des ateliers a proximite mais qui ne generent pas de nuisance.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible de generer des vibrations en phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Il y a une voie ferree a 200m au Sud et des voies de circulation au Sud et a l'Ouest.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les aménagements aux abords des batiments et des acces seront equipes de sources lumineuses éclairant pour des raisons de securite du public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'integre dans une zone urbaine et donc dans un environnement deja impacte par la pollution lumineuse.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des envols de poussieres sont possibles en phase travaux. Des mesures seront prises pour les limiter. En phase operationnelle, le projet n'est pas susceptible de generer des rejets dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales : rejet des eaux pluviales issues du projet apres regulation au travers de bassins ecreteurs, qui seront munis de dispositifs de traitement de la pollution chronique (MES et HC issues des voies de circulation et
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Eaux pluviales : rejet dans le reseau pluvial communal aboutissant au Pedegal a l'Ouest.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Assainissement : raccord au reseau public (station d'epuration du Reyran).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, des dechets inertes et des dechets non dangereux seront produits par la demolition du site existant auxquels s'ajouteront les dechets lies a la construction, les consommables... (la demolition n'est pas l'objet du present formulaire). Des analyses seront realisees sur les terres pour choisir l'exutoire adapte. En phase operationnelle, le projet generera des dechets non dangereux (ordures menageres, certains dechets verts...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Projet situe a proximite d'un perimetre de protection des abords mais non concerne par celui-ci. En zone 1 des zones de presumption de prescription archeologique du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Il n'y a pas d'activite agricole ou de foret au droit du site. Le site etait pour partie a usage industriel et sera reconverti pour un usage de logements et d'activites de service et commerces. La creche existante sera demolie. Des commerces seront presents en rez-de-chaussee, au Sud du site. Le projet est conforme a l'usage autorise par le PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'OAP sectorielle "secteur centre" du PLU prévoit la valorisation de plusieurs quartiers. De nombreux projets sont donc prévus et seront réalisés à court ou moyen termes. L'objectif est de proposer des quartiers composés d'habitats, de services et de commerces, d'augmenter l'attractivité de ces quartiers. Le projet s'inscrit dans cette dynamique de revalorisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La gestion des eaux pluviales s'effectuera au travers de reseaux de collecte a creer et de bassins ecreteurs qui reguleront les ruissellements issus du projet avant renvoi dans le reseau pluvial communal. Les principes de gestion pluviale respecteront les prescriptions de la doctrine MISEN 83 et du reglement du SDAEP intercommunal d'Esterel Cote d'Azur Agglomeration. Le projet etant situe en zone inondable, des dispositions seront prises pour limiter les remblais et l'impact des constructions sur l'expansion de la crue du Pedegal (vide-sanitaires ouverts, pilotis, ...). Un ecologue a ete associe a la conception du projet et a conduit a la definition d'actions favorables a la biodiversite dont la poursuite des inventaires ecologiques, la gestion des especes envahissantes, la preservation des sujets arbores matures viables, la limitation de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les differents milieux et les potentiels impacts du projet sur ceux-ci sont presentes dans l'annexe facultative (notice environnementale).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'occupation actuelle des sols, des risques naturels et technologiques, des enjeux identifiées et des nuisances prévisionnelles auxquels s'ajoute la prise en compte, des la conception du projet de tous les aspects environnementaux par une équipe diversifiée (bureau d'étude géotechnique, hydraulique, écologue, trafic, AMO développement durable ...), il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GALO

Prénom Mae

Qualité du signataire Cheffe de projets ICPE

À AIX EN PROVENCE

Fait le 01-10-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)